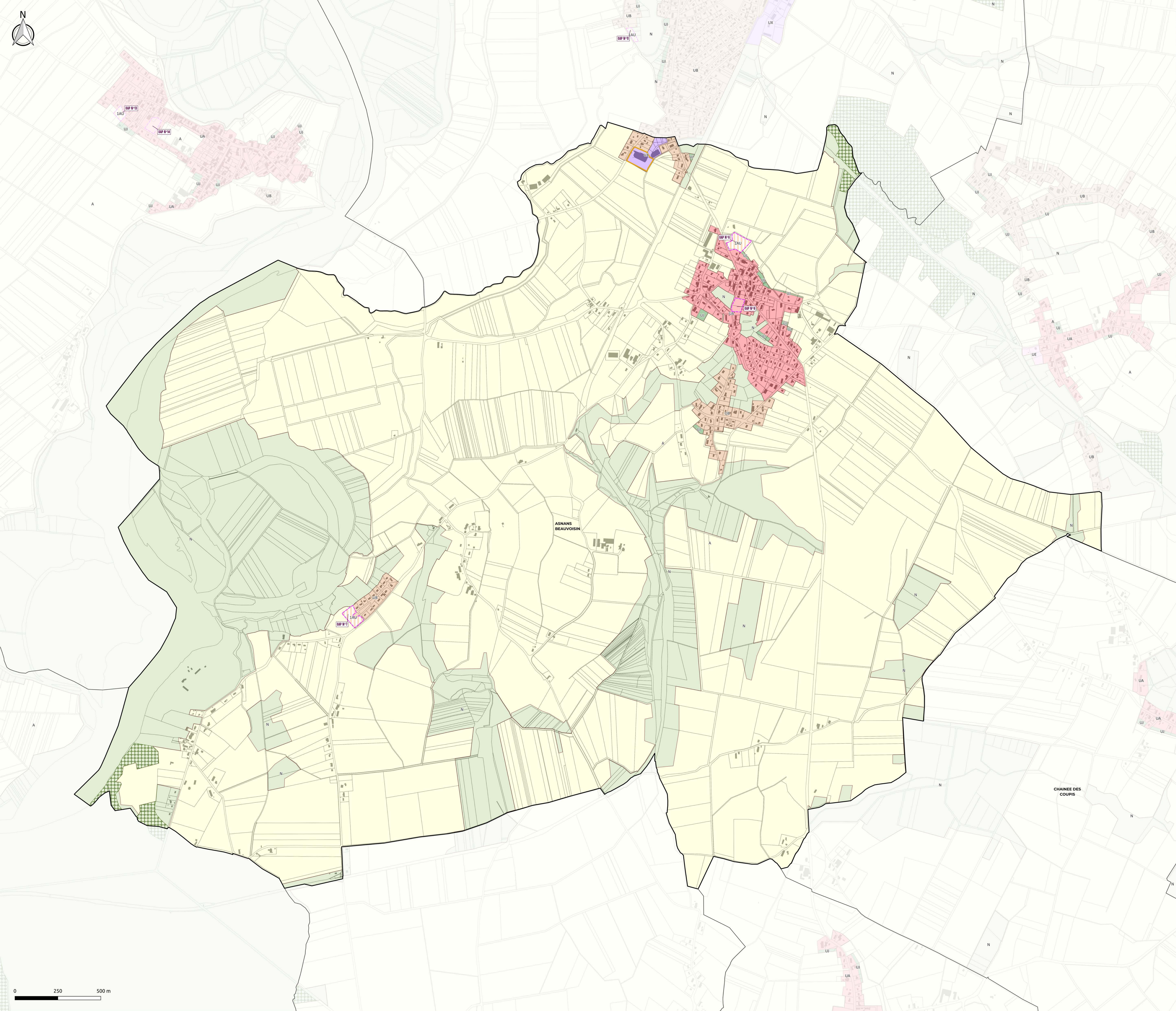






ZONE URBAINE (U)

- ZONE À URBANISER (AU)**

- ZONE AGRICOLE (A)**

- ZONE NATURELLE (N)**

- ## 2. PRESCRIPTIONS

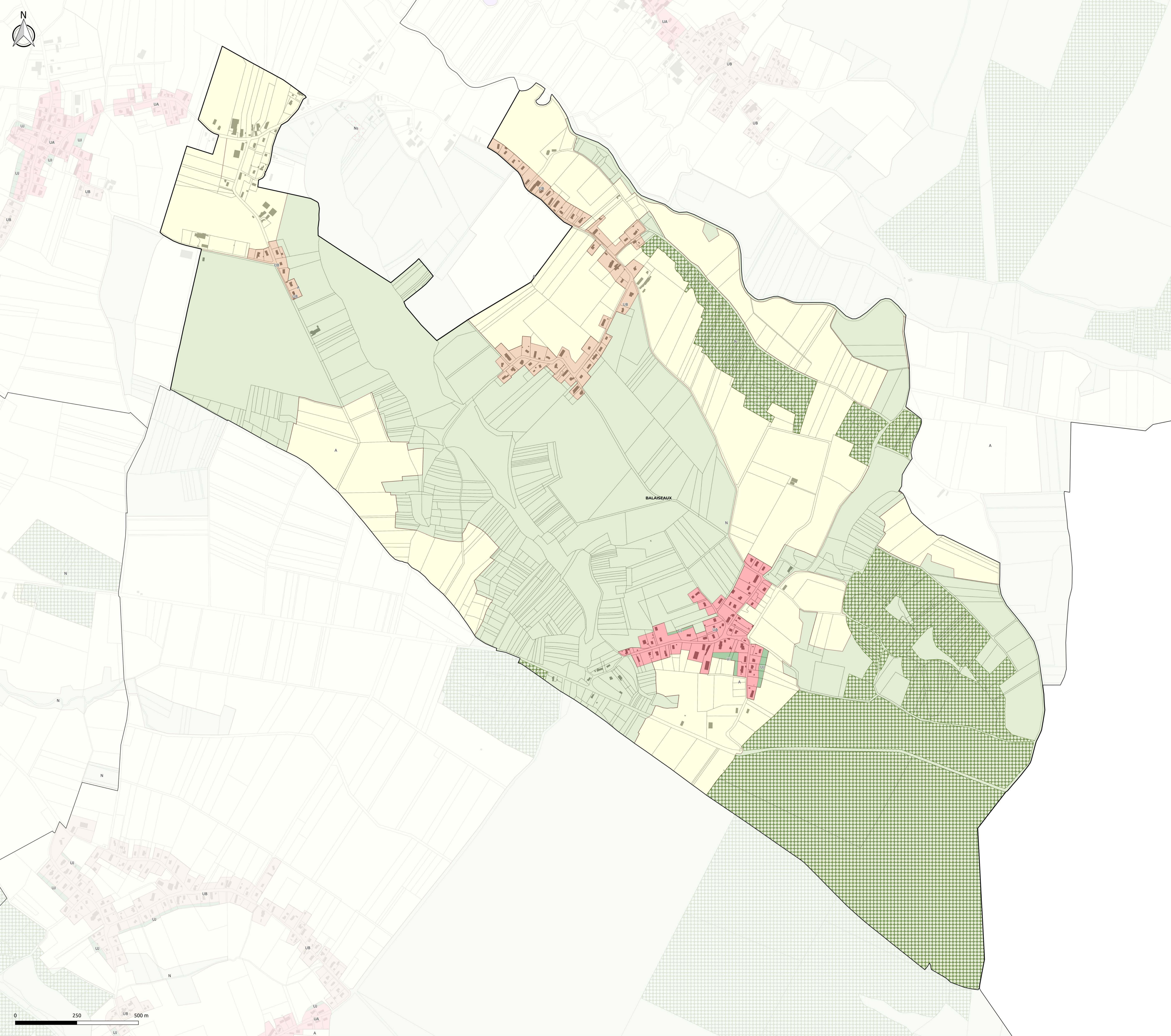
- ☐
- Secteurs d'implantation périphérique (L. 151-16 CU)

 Bâtiment
 Parcelle
 Limite communale

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

OAP N°1 Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

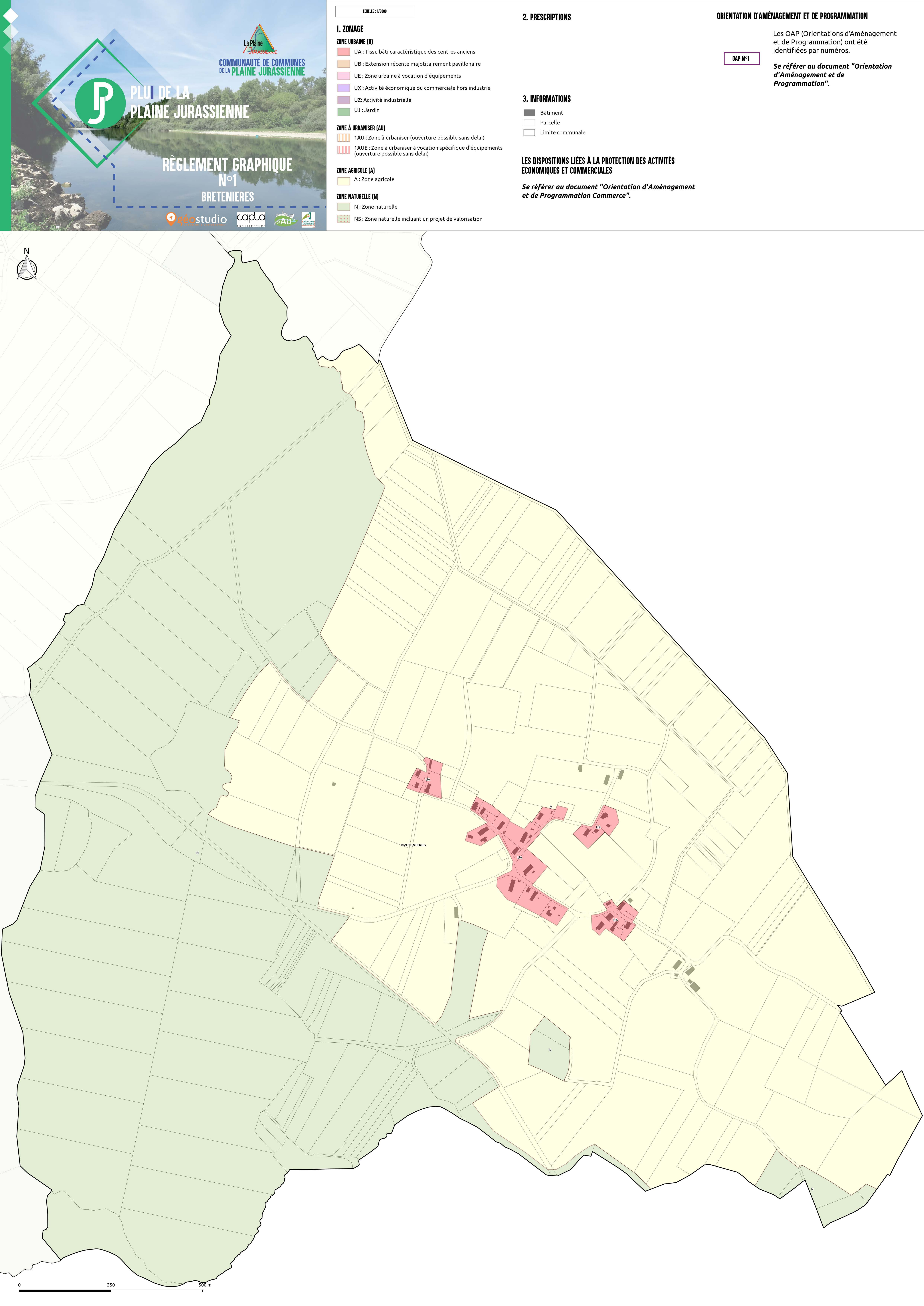
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

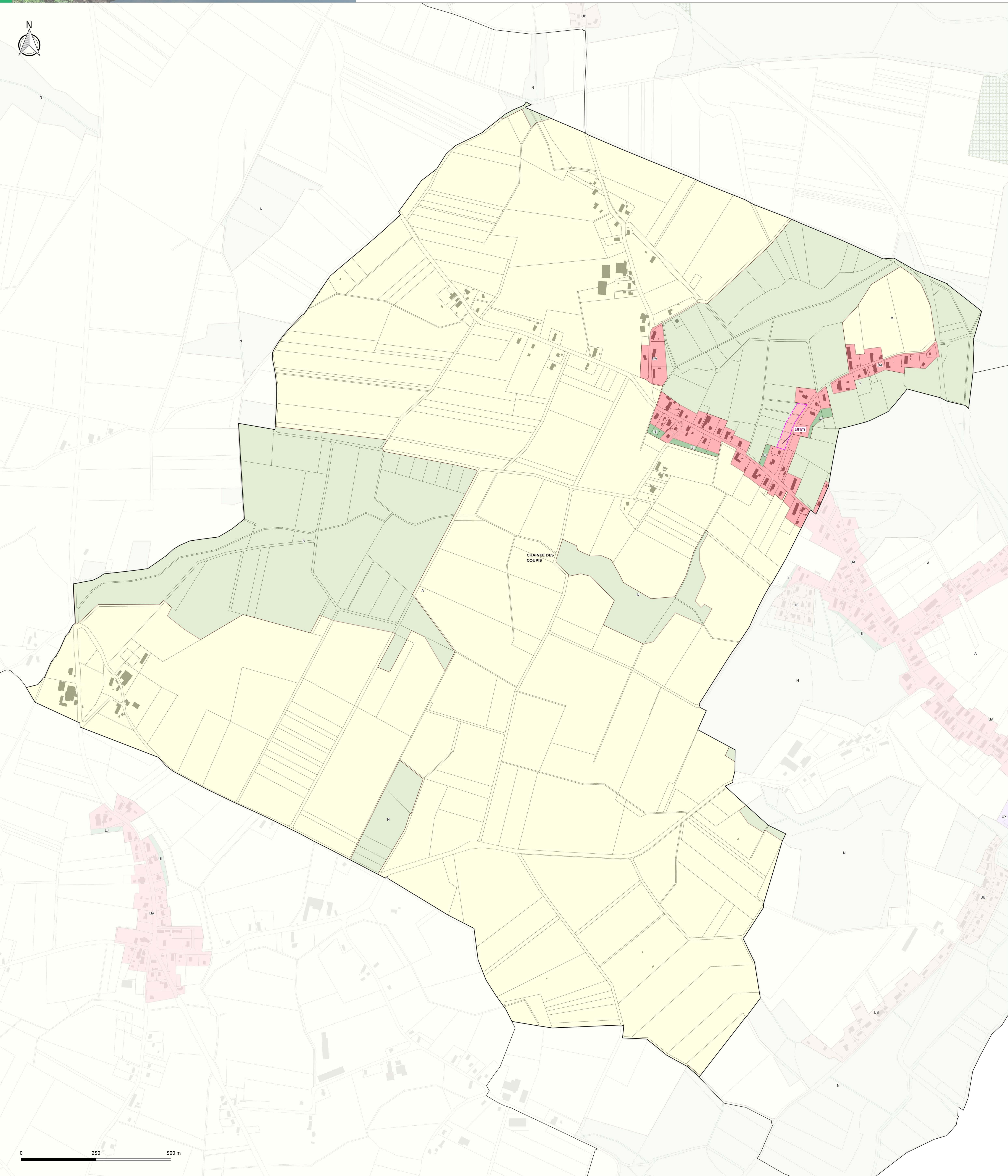
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".







ECHELLE : 1/6000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)
- Secteurs d'implantation périphérique (L. 151-16 CU)
- Linéaire commercial à préserver (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

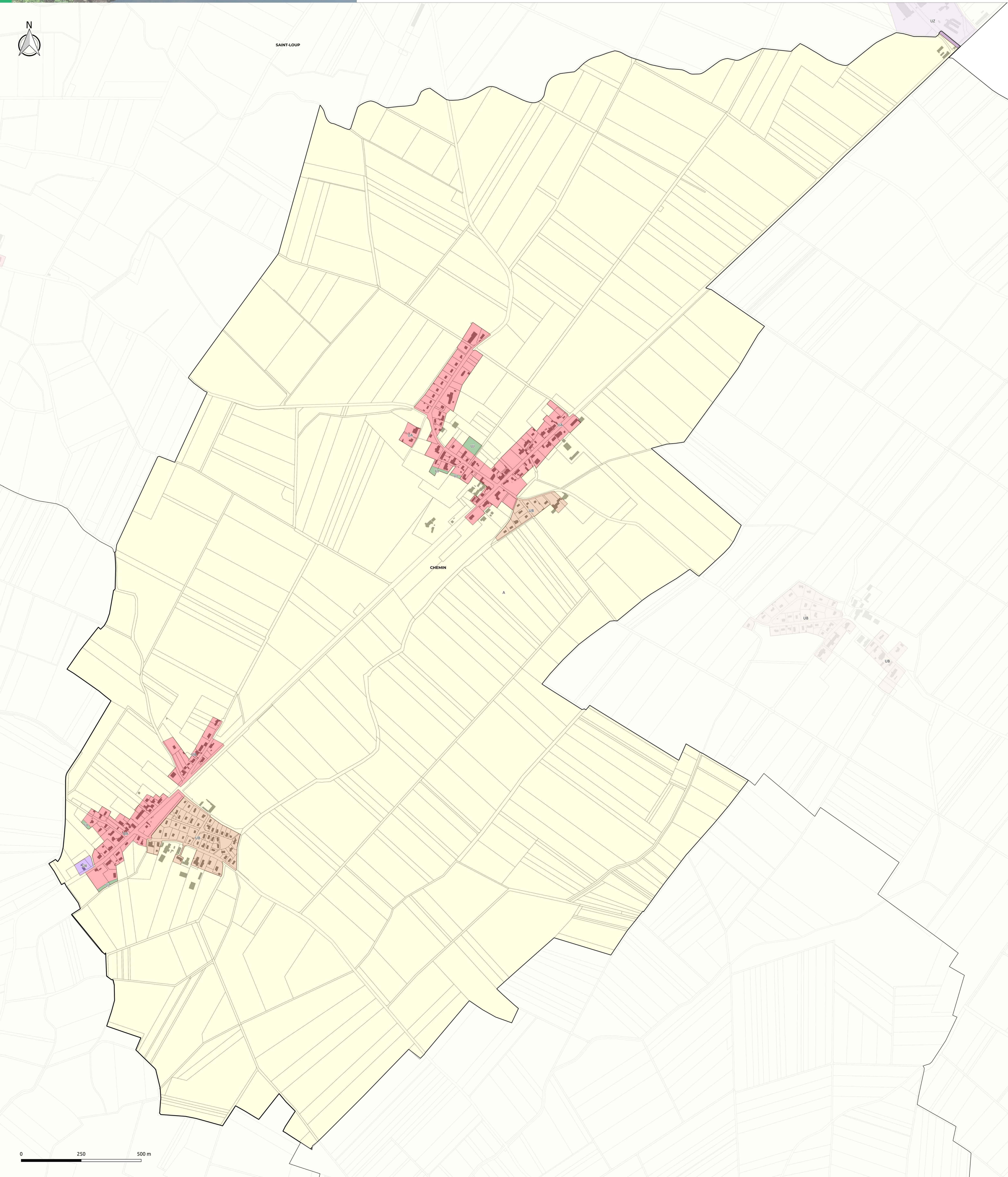
OAP N°1

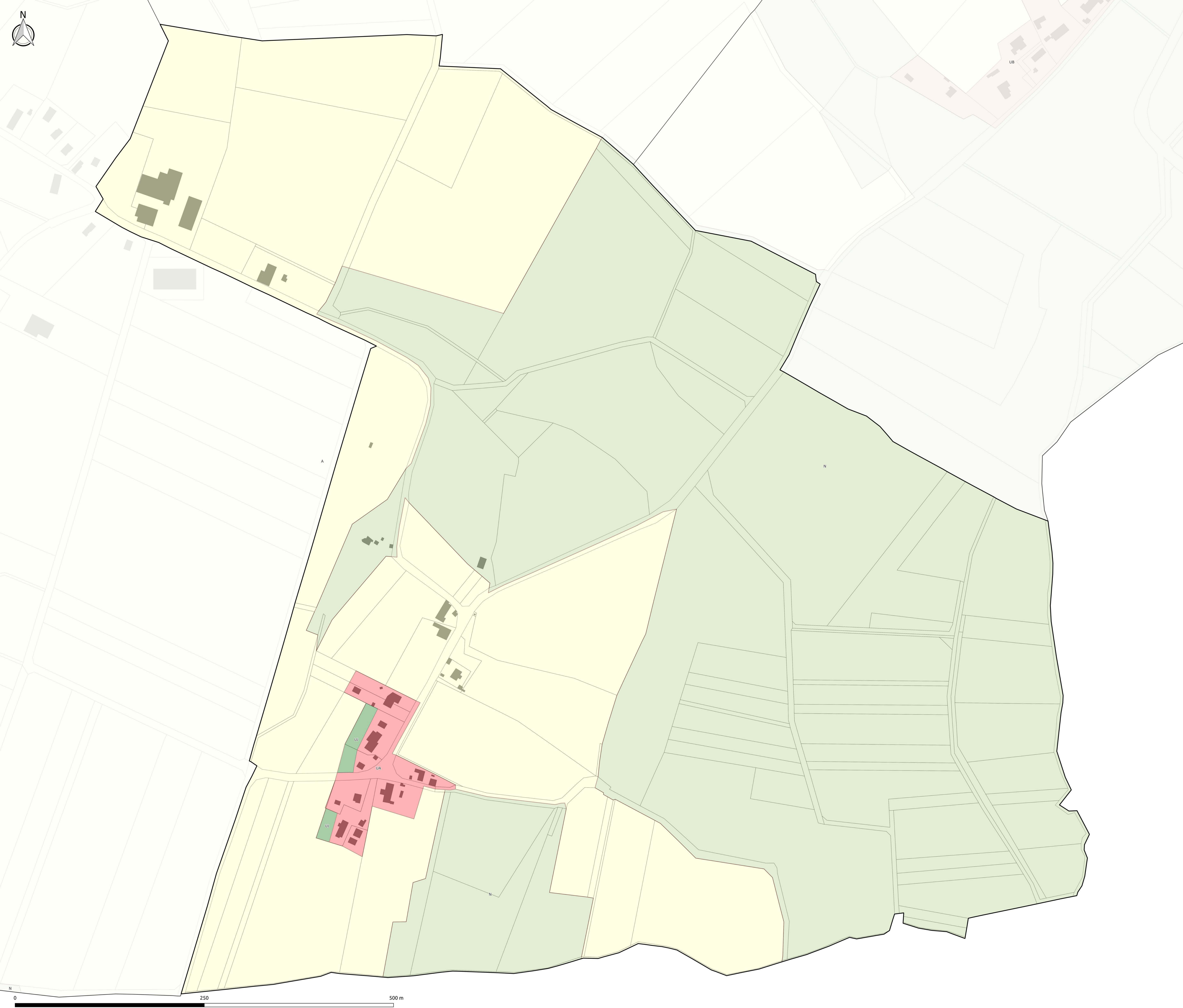
Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



0 250 500 m





Echelle : 1/

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

OAP N°1



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
PLAINE JURASSIENNE



PLU DE LA
PLAINE JURASSIENNE

RÉGLEMENT GRAPHIQUE
N°1
CHENE-BERNARD2



Echelle : 1/

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

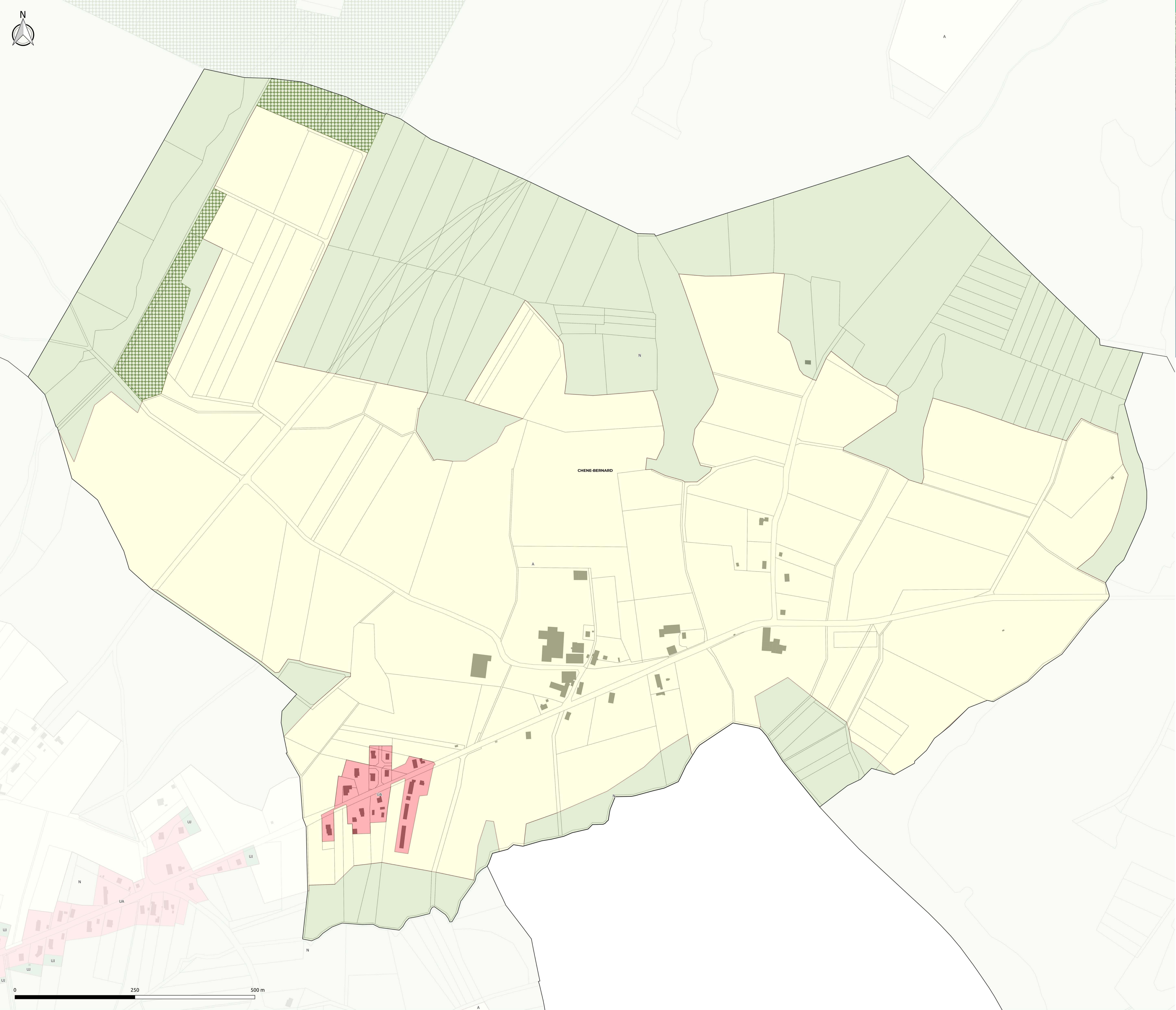
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

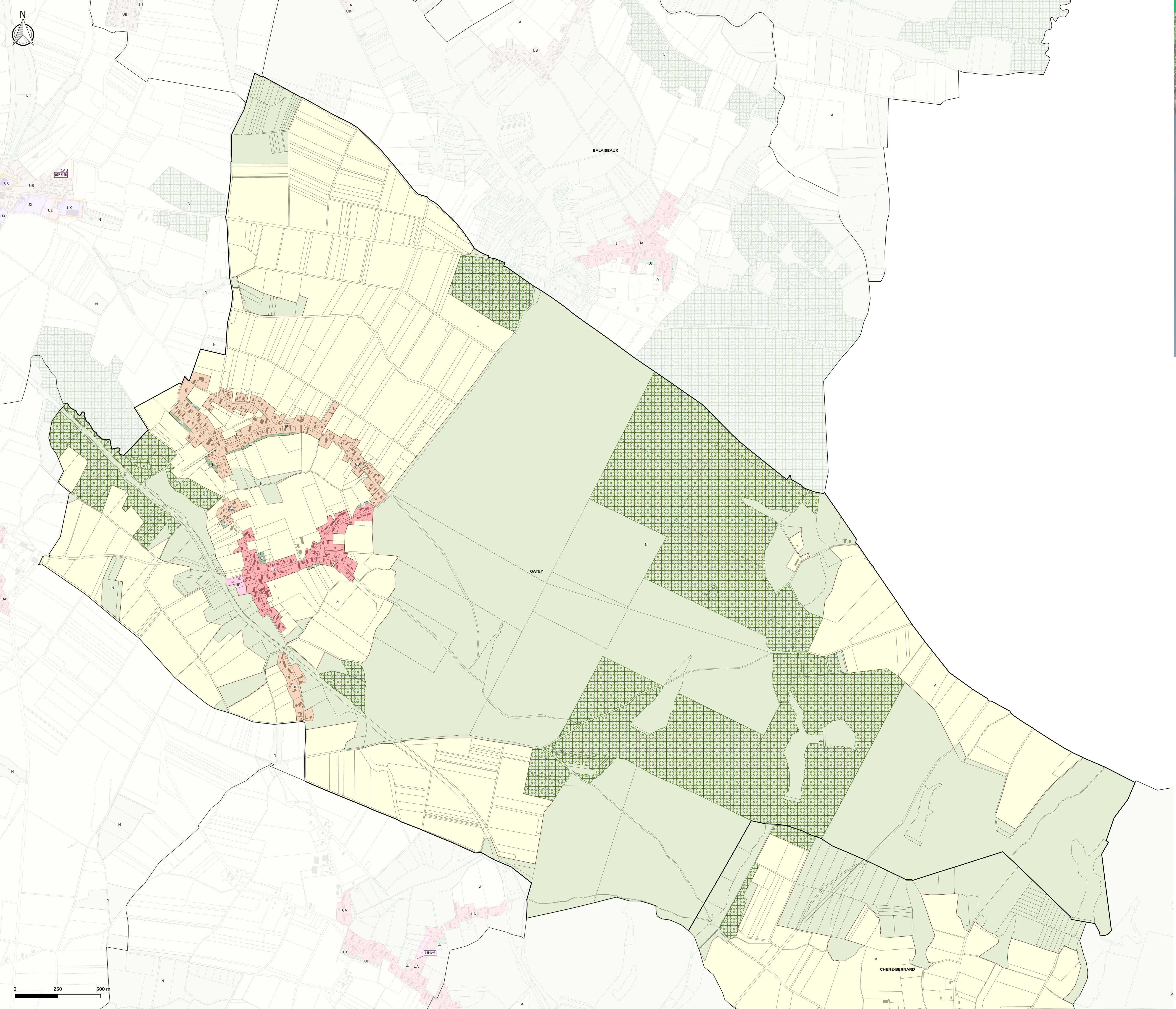
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

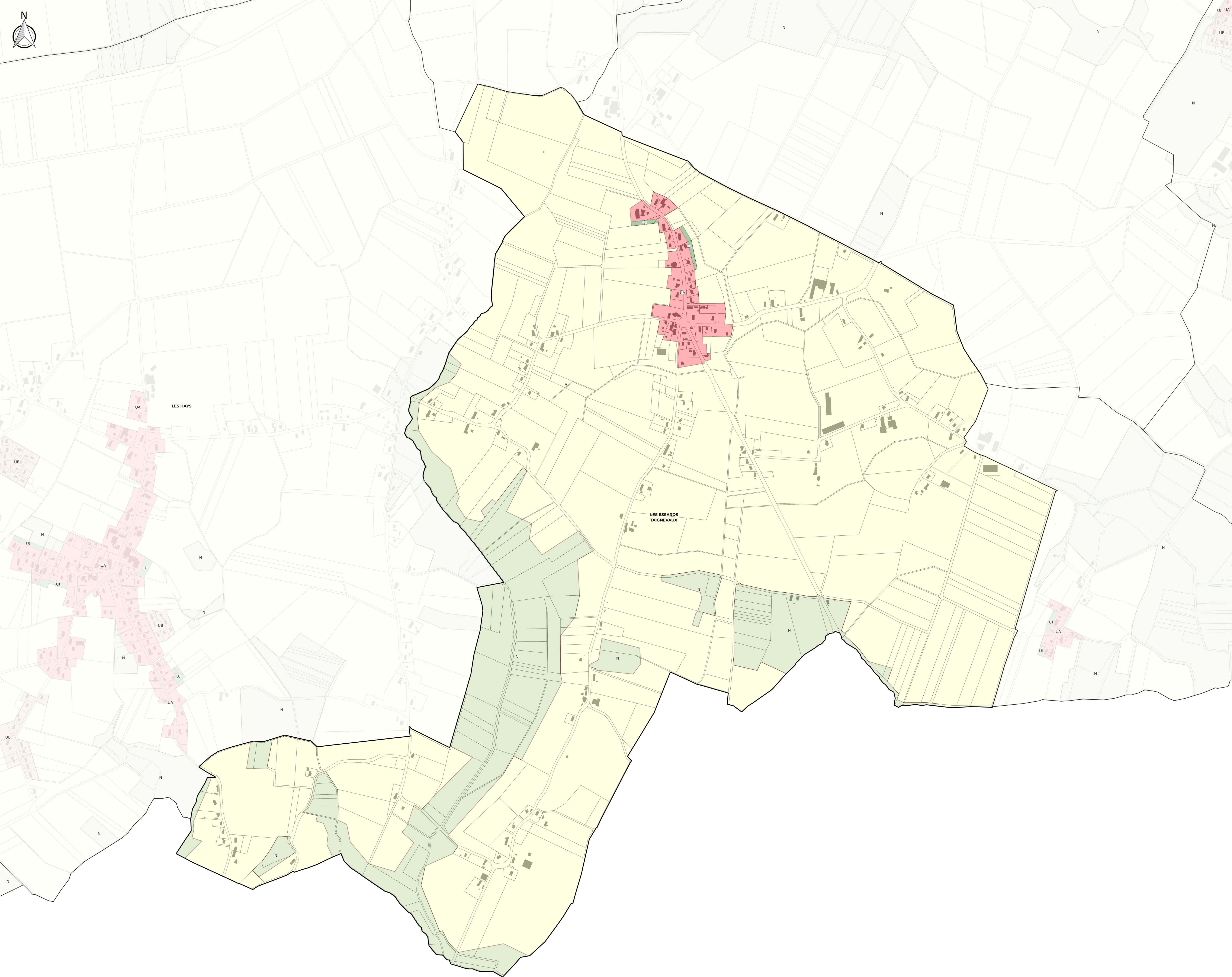
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
PLAINE JURASSIENNE



PLU DE LA
PLAINE JURASSIENNE

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
N°1
LES ESSARDS TAIGNEVAUX



ECHELLE : 1/5000

- 1. ZONAGE**

ZONE URBAINE (U)

 - UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
 - UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
 - UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
 - UZ : Activité industrielle
 - UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

 - 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
 - 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

 - A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

 - N : Zone naturelle
 - NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

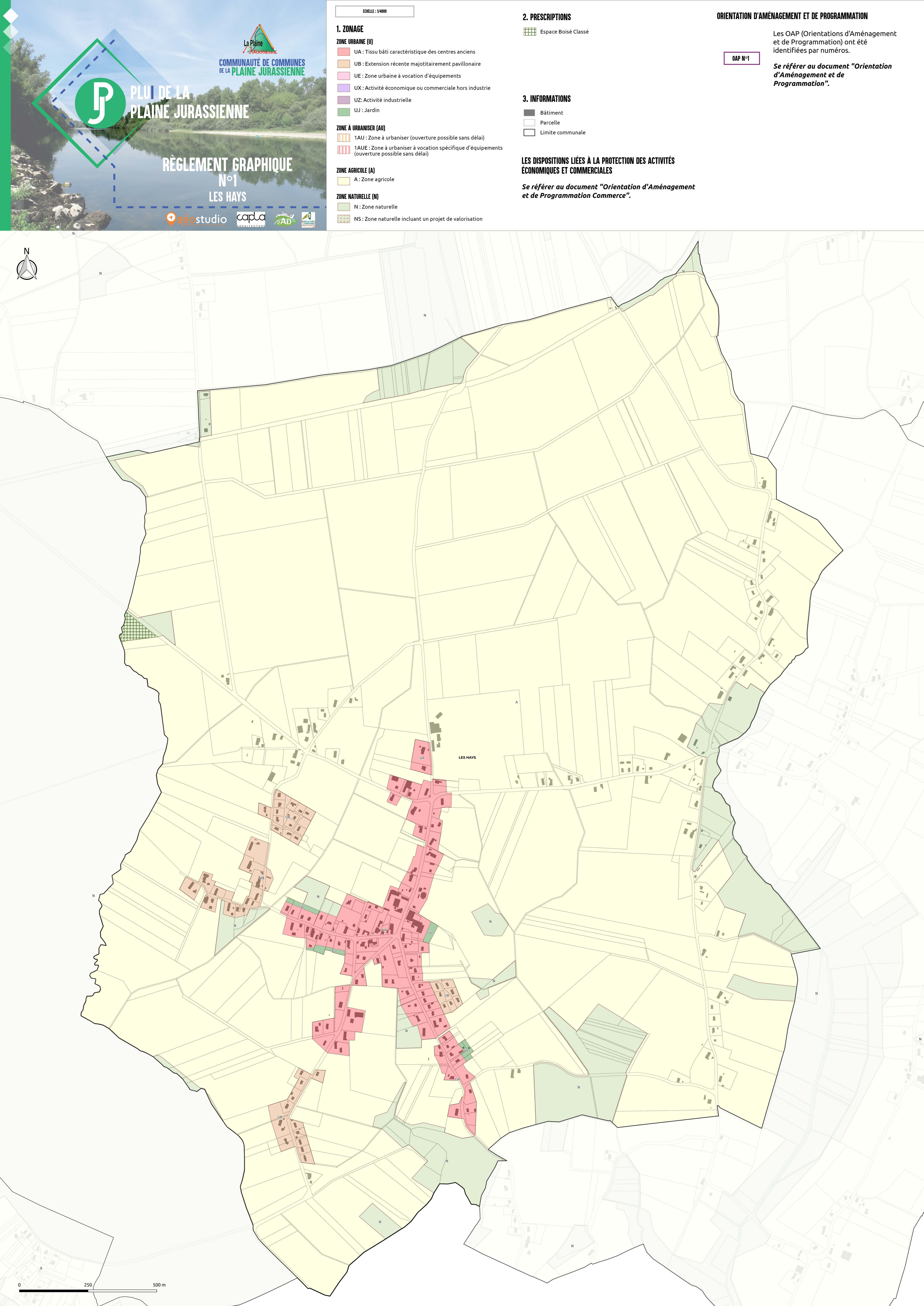
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

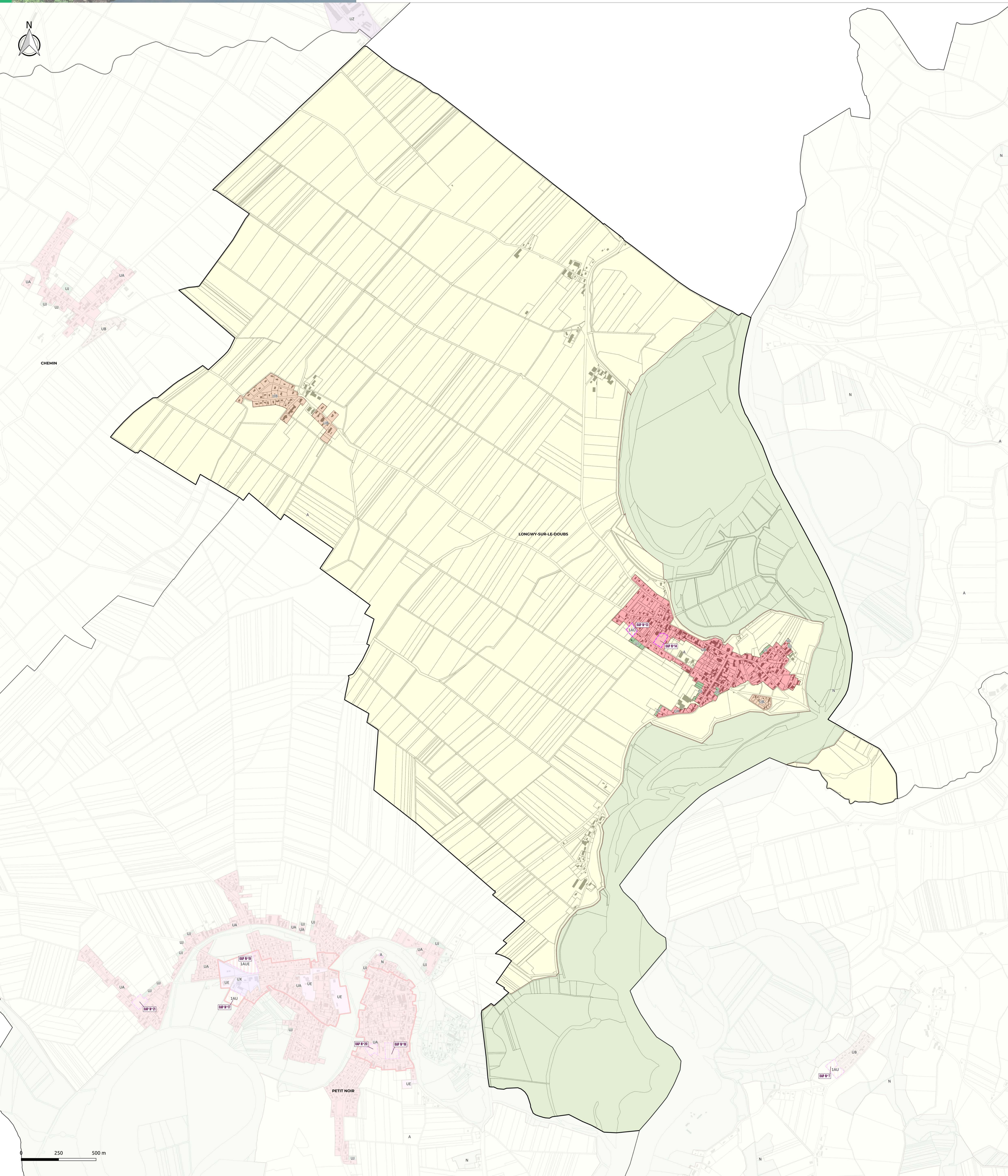
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

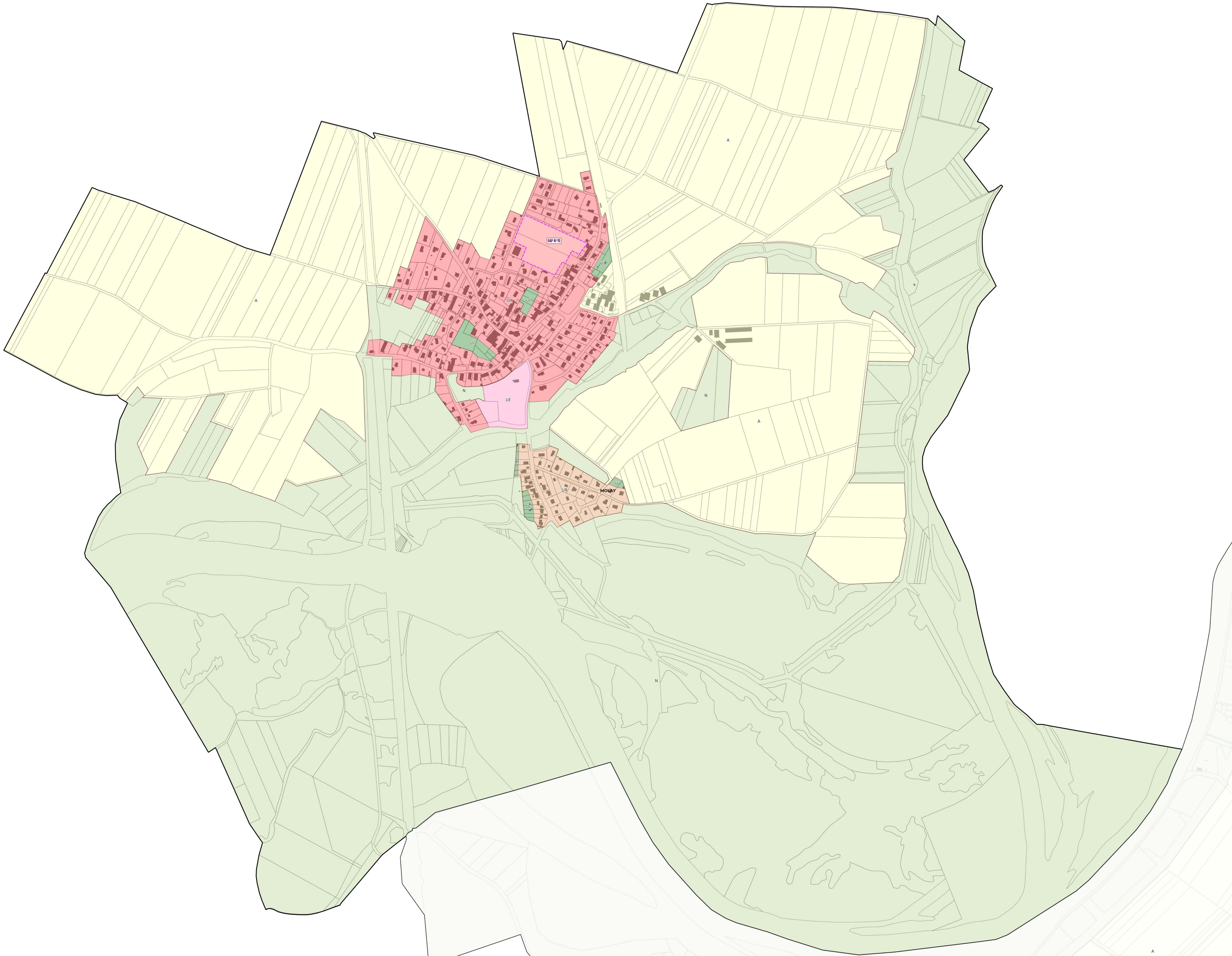
OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".







ECHELLE : 1/4 000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

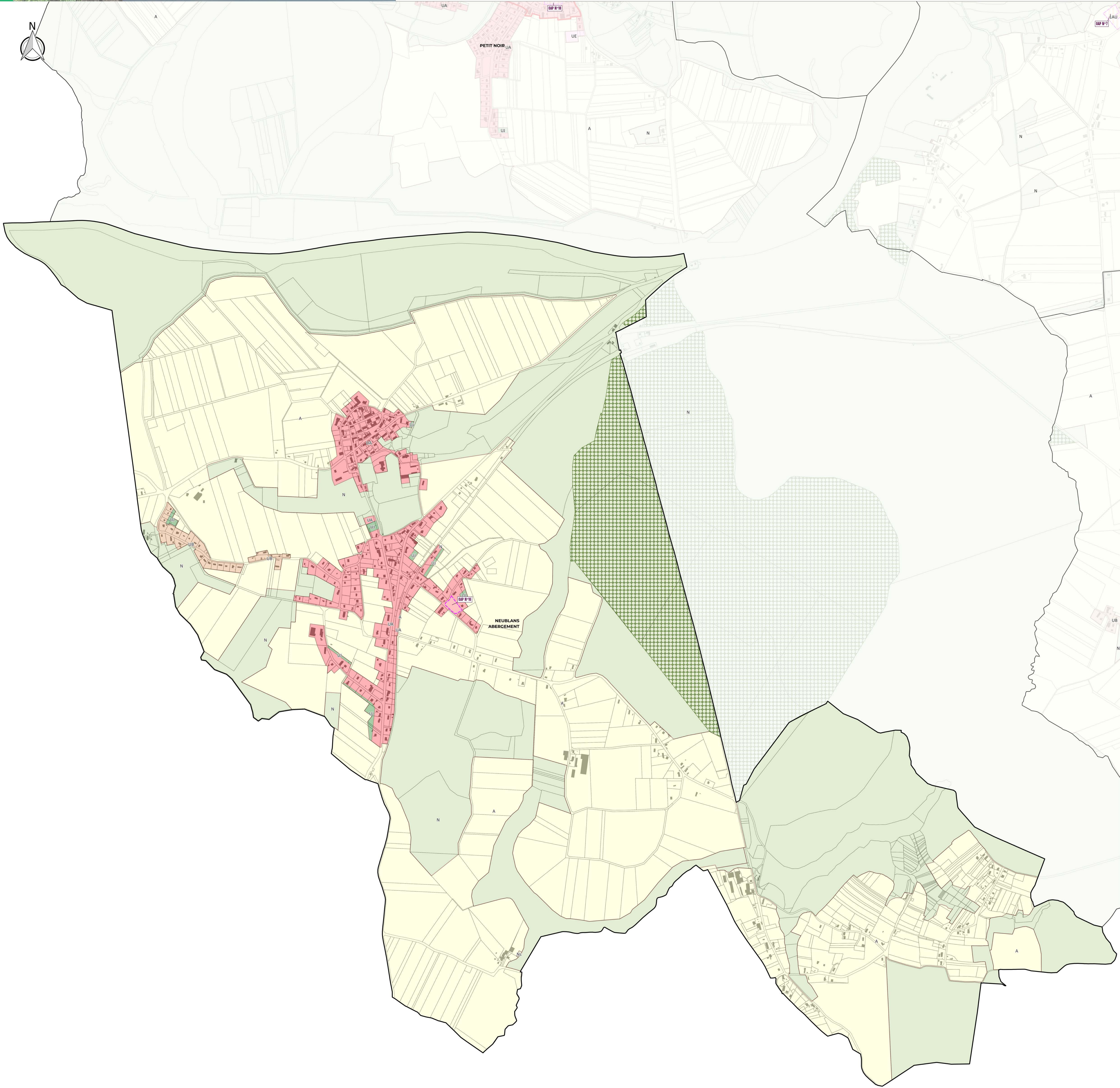
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

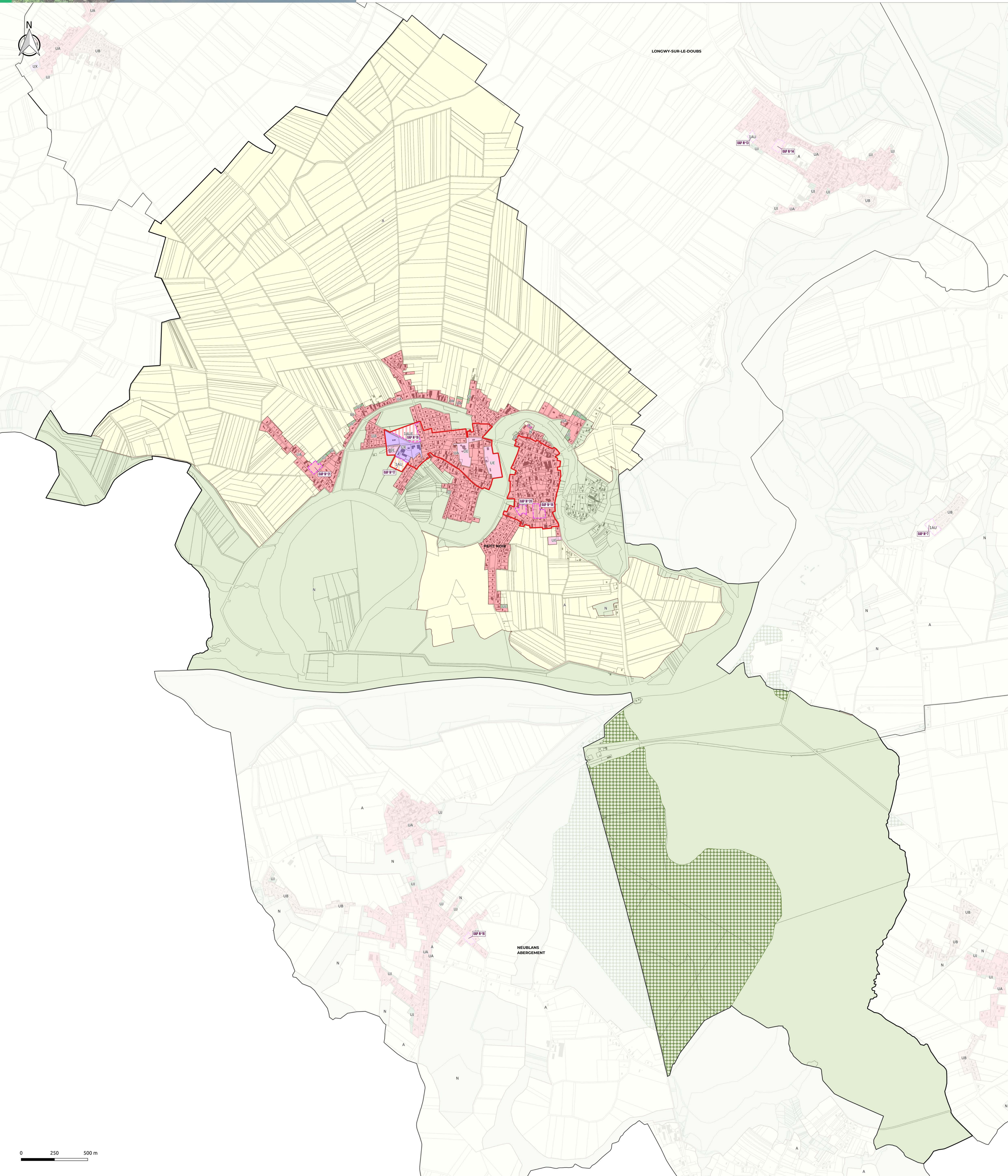
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

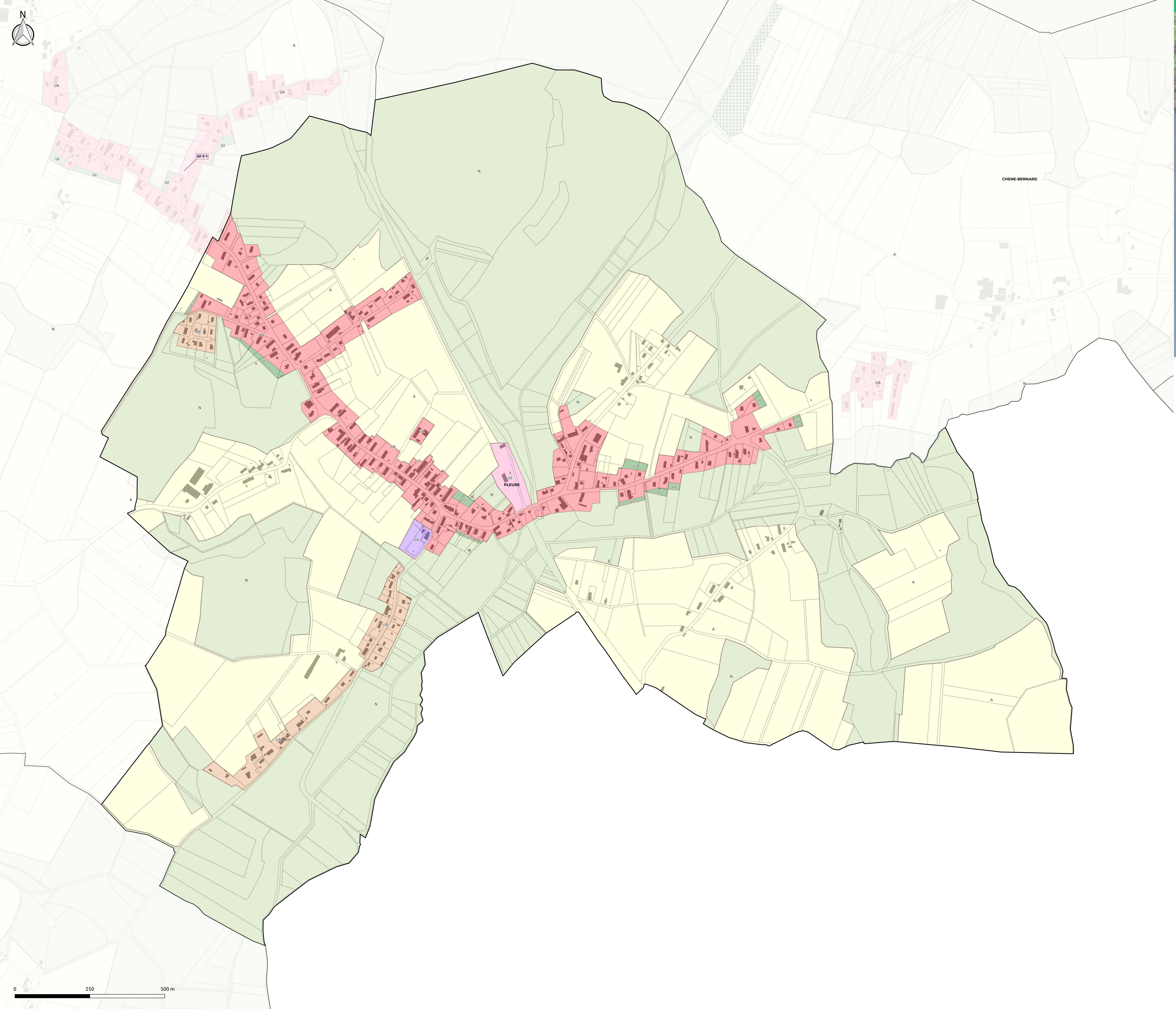
Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

OAP N°1







ECHELLE : 1/4 000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

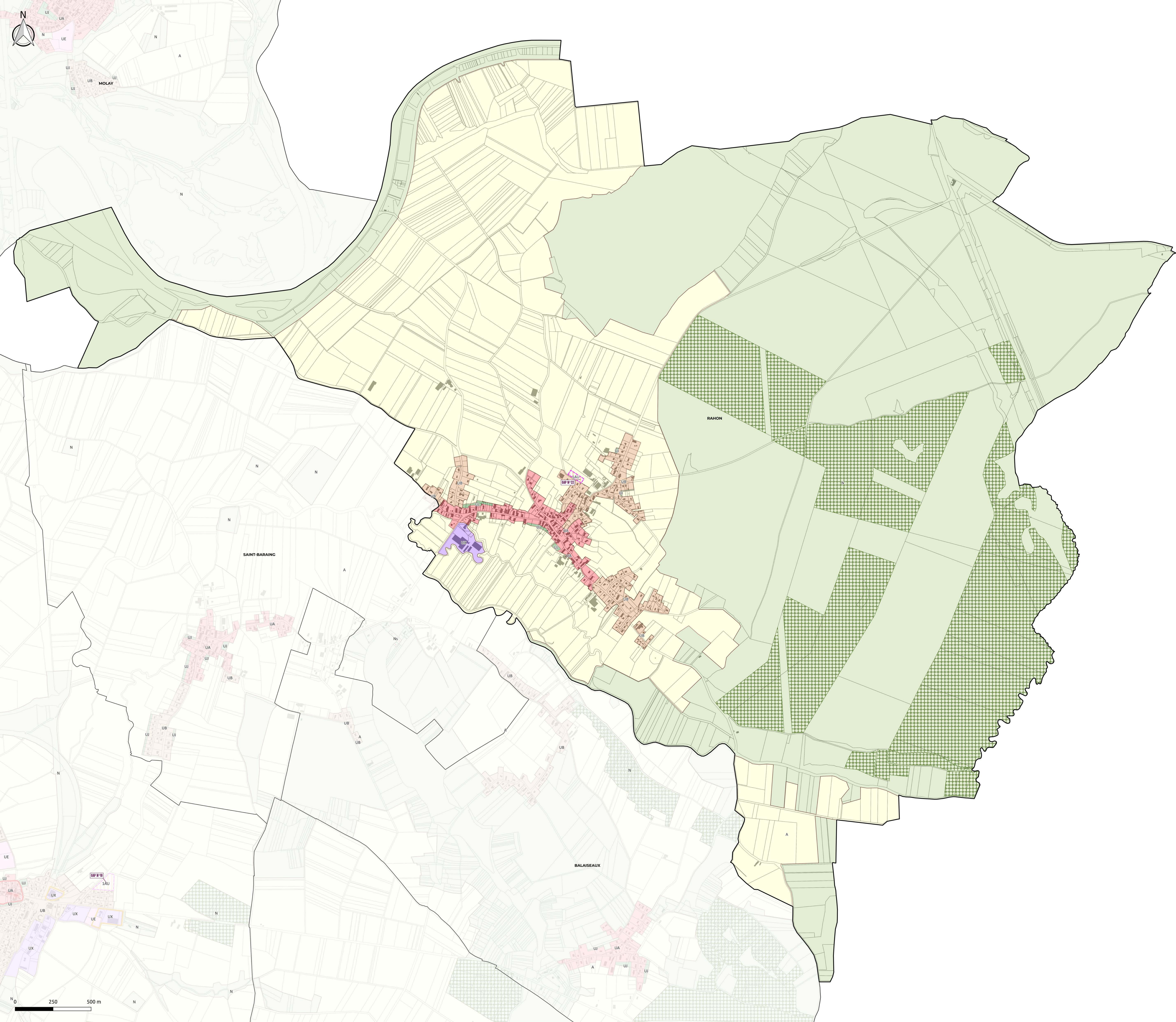
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".



ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE A URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

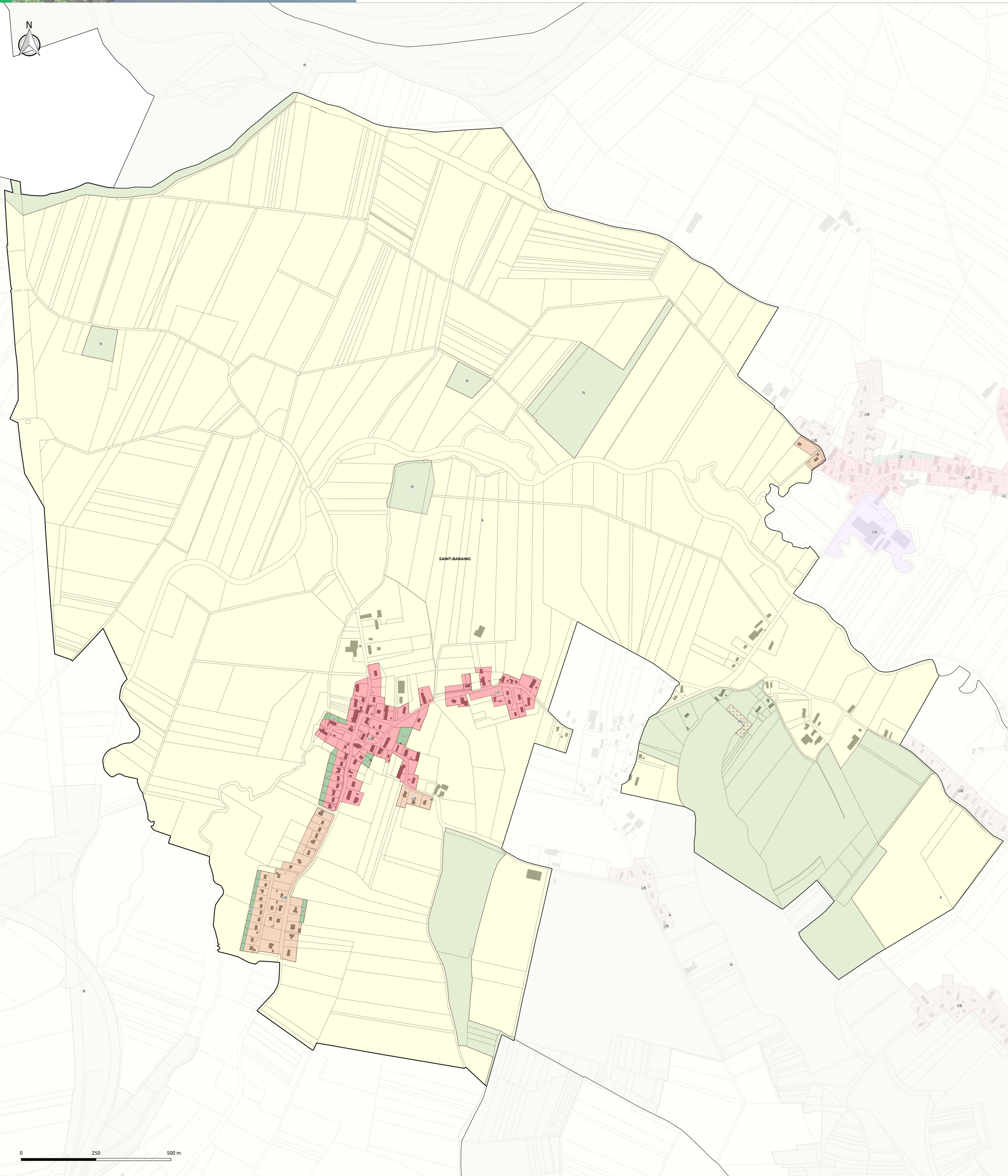
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ÉCHELLE : 1/7'000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle - Projet de valorisation de l'Etang de Servotte

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

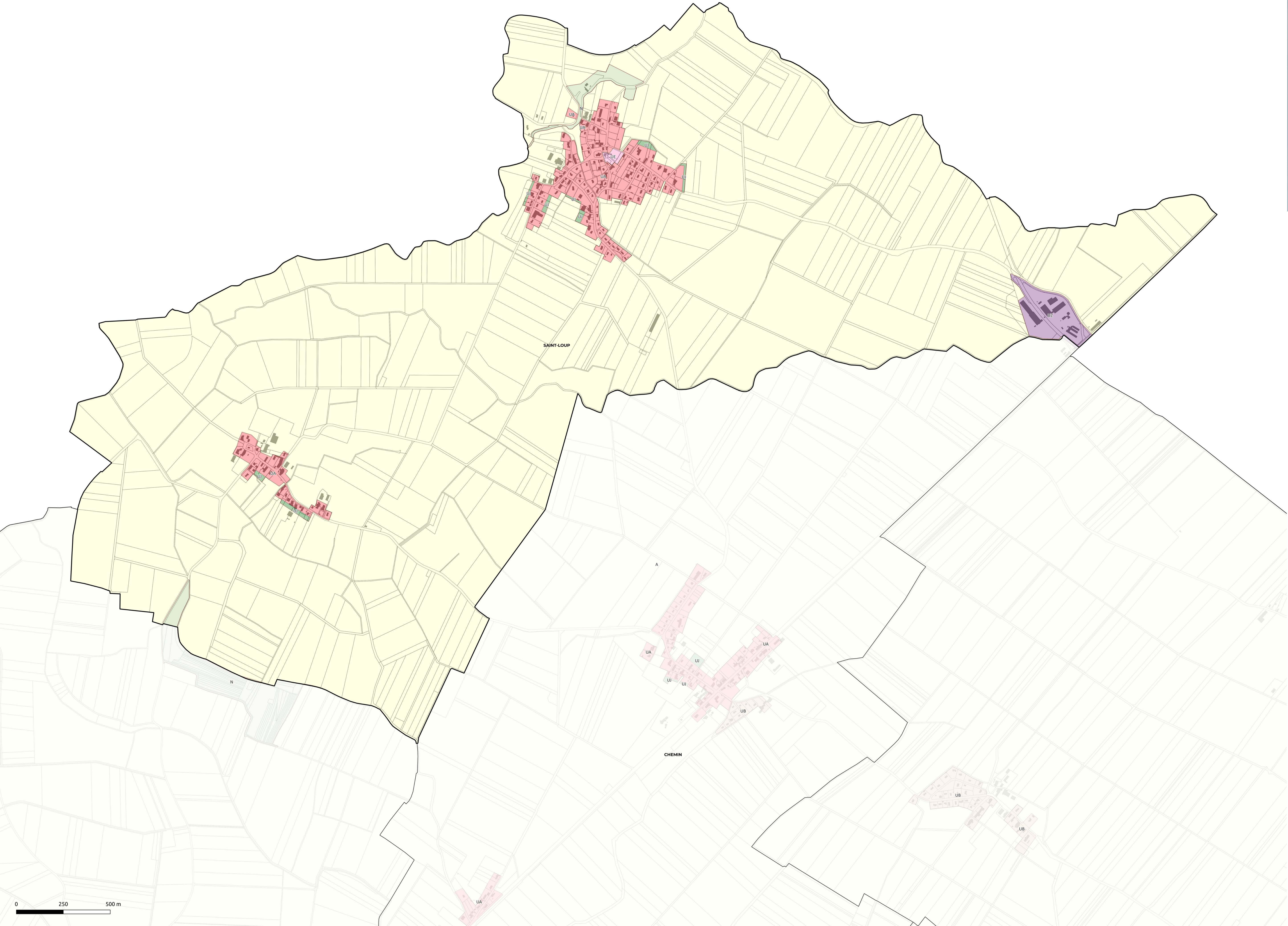
Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

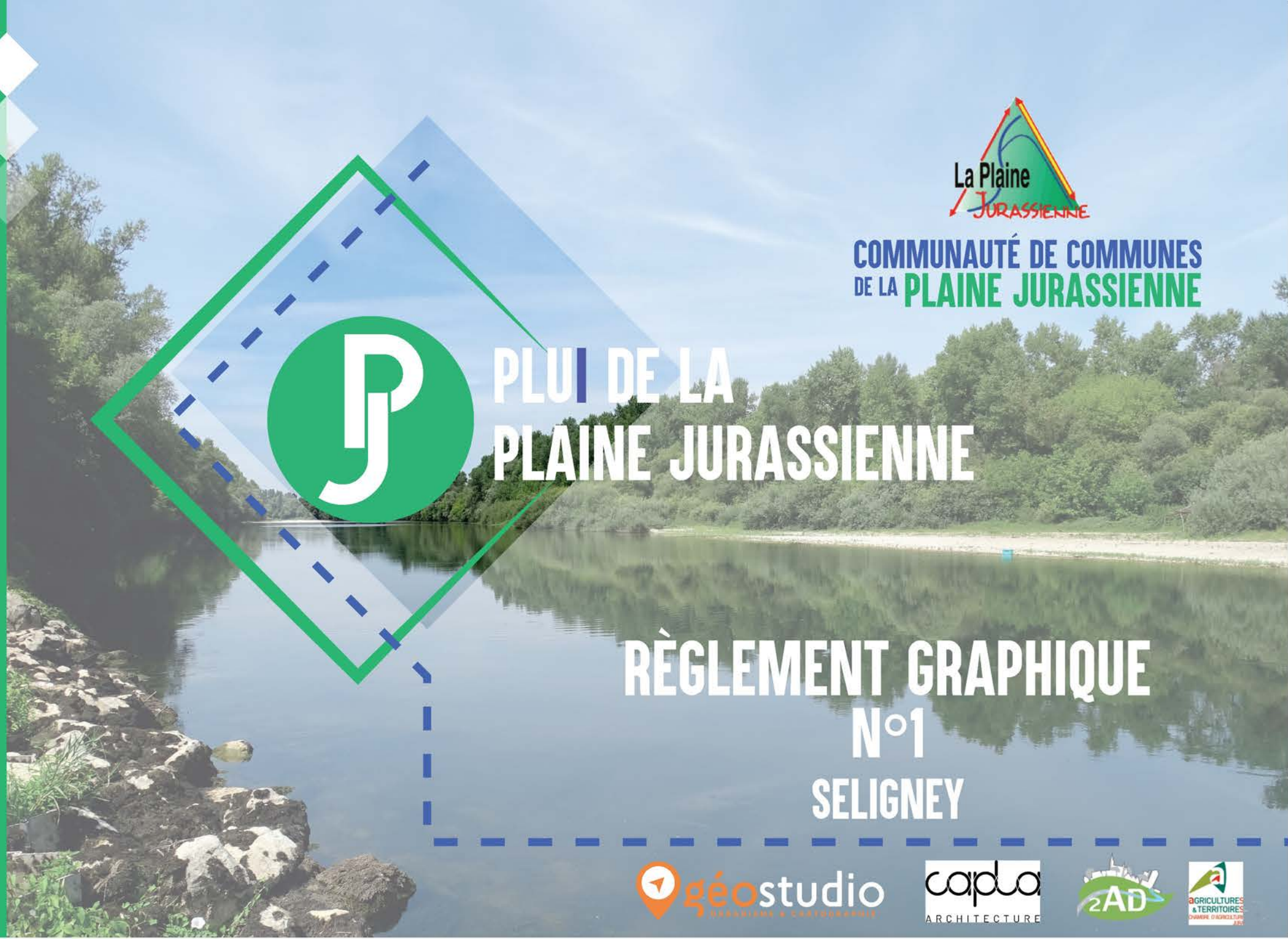
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".





ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majoritairement pavillonnaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ : Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle incluant un projet de valorisation

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

